22 avril 2013, Strasbourg, France

RÉUNION ANNUELLE DES AUTORITÉS NATIONALES DE PHARMACOPÉE MEMBRES DE LA PHARMACOPÉE EUROPÉENNE

La réunion annuelle des Autorités Nationales de Pharmacopée (ANP) des États membres de la Pharmacopée européenne s'est tenue à Oslo, Norvège, les 15 et16 avril 2013. Cette réunion, qui constitue une plate-forme unique d'échange ouvert et informel d'informations et de discussion entre les secrétariats des autorités nationales de pharmacopée et la Pharmacopée européenne, était accueillie par *Statens legemiddelverk*, l'Agence norvégienne du médicament. Vingt-trois des trente-sept états membres ont participé à cet événement.

En préparation de la nomination prochaine, lors de la session de novembre de 2013 de la Commission européenne de Pharmacopée, des experts/spécialistes membres des groupes d'experts et groupes de travail de la Pharmacopée européenne, ainsi que des Président(e)s de ces groupes, les ANP présentes ont discuté de façon approfondie du mandat de l'ensemble de ces groupes. Elles ont également procédé à un échange de bonnes pratiques en matière d'identification et de nomination d'experts, et, plus généralement, de modalités de suivi du travail des groupes par les ANP.

Les ANP ont également discuté de la position de la Ph. Eur. concernant les Bonnes Pratiques de Pharmacopée ; celles-ci font l'objet d'un document en cours d'élaboration par des pharmacopées du monde entier, sous l'égide de l'OMS, afin de faciliter l'harmonisation future entre pharmacopées. Les travaux sur ce document doivent se poursuivre les 18-19 avril 2013 à New Delhi, Inde, dans le cadre de la 2e assemblée internationale des pharmacopées.

La prochaine réunion des autorités nationales de pharmacopée se déroulera à Londres en avril 2014.

Contact: Caroline Larsen Le Tarnec, Division des Relations Publiques, DEQM (Conseil de l'Europe
Tél. : 33 (0) 3 88 41 28 15 - E-mail : caroline.letarnec@edqm.eu

Note à l'intention des rédacteurs. Pour plus ample information, voir le site internet de la DEQM **www.edqm.eu**
La DEQM joue un rôle moteur en matière de protection de la santé publique, grâce aux normes qu'elle contribue à élaborer et mettre en œuvre et dont elle surveille l'application afin d'assurer la qualité, la sûreté et le bon usage des médicaments. Les normes qu'elle élabore sont des références scientifiques reconnues dans le monde entier. La Pharmacopée européenne est juridiquement contraignante dans les États européens qui en sont membres, et la DEQM développe également des lignes directrices et des normes dans les domaines de la transfusion sanguine, de la transplantation d'organes et de la protection de la santé des consommateurs.

[1]La Commission européenne de Pharmacopée compte actuellement trente-huit membres *(Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, « l'ex-république yougoslave de Macédoine », Lituanie, Luxembourg, Malta, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Union européenne)* et 24 observateurs : *l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 5 États membres du Conseil de l'Europe (Albanie, Arménie, Fédération de Russie, Géorgie, Moldavie) et 18 autres États (Algérie, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, États-Unis, Israël, Madagascar, Malaisie, Maroc, République de Belarus, République de Guinée, République du Kazakhstan, République de Singapour, Sénégal, Syrie, Tunisie).*

Organisation politique créée en 1949, le Conseil de l'Europe œuvre à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme à l'échelle du continent, ainsi qu'à développer des réponses communes aux enjeux sociaux, culturels et juridiques auxquels sont confrontés ses 47 États membres.